



BULLETIN n° 172 - Janvier 2023

*DAME SOBRIÉTÉ
ÉLUE À L'UNANIMITÉ POUR 2023
BONNE ANNÉE !*

**Assemblée générale de l'Association
mardi 7 février 2023 à 17h30**



Salle de conférence de la Grande Bouvêche à Orsay

Accès par la tour de droite, porte à l'arrière du bâtiment, au 1^{er} étage.

Votre premier engagement à la vie de l'association est de participer à l'AG.

**Cette année nous avons besoin de nombreux candidats pour
le Conseil d'administration !**

L'Assemblée générale est réservée aux adhérents à jour de leur cotisation.

Toutes les modalités d'adhésion sont détaillées à la fin de ce bulletin.

Si vous ne pouvez y assister, pensez à envoyer votre pouvoir.

Enfin, nous pourrons apporter quelques douceurs et boissons avec ou sans bulles
pour clôturer l'AG !

SORTIES NATURE

Les sorties ornithologiques mensuelles avec la MJC d'Orsay à l'observatoire de l'Etang vieux de Saclay continuent.

A chaque sortie, 5 adhérents d'ABON peuvent s'inscrire par courriel à bures-orsay-nature.asso@universite-paris-saclay.fr. Chaque sortie dure 2h. Elles auront lieu les :

25/02 à 8h ; 18/03 à 7h 15 ; 08/04 à 7h 30 ; 29/04 à 7h ; 20/05 à 7h ; 10/06 à 7h ; 01/07 à 7h

Séjour ornithologique à Notre Dame de Monts

Du mercredi 22 (arrivée) au dimanche 26 mars 2023 (départ), nous séjournons au centre du Patrimoine, à Notre Dame de Monts, en Vendée.

Au programme, la découverte du marais "breton-vendéen".

Cette zone humide est située sur le littoral atlantique, à la limite de la Bretagne et du Poitou, sur les départements de Loire-Atlantique et de Vendée.

Le marais est protégé par des digues et des dunes (stabilisées par des pins en forêt des Pays-de-Monts) : les terres sous le niveau de la mer pouvaient parfois être inondées par fort coefficient de marée. Un système de vannes empêchant les eaux salées de remonter dans plusieurs zones du marais a autrefois été mis en place pour rendre possible l'agriculture.

D'une très grande superficie, le marais est parcouru par un réseau de canaux (étiers) ; il est formé de prairies humides et de polders.

C'est un lieu d'observation privilégié, d'une grande richesse biologique.

Nous serons à deux pas de l'île de Noirmoutier, où nous passerons une journée à la découverte du marais de Müllenbourg, des marais salants de l'Epine, du polder de Sébastopol et des vasières du passage du Gois.

Sur le continent, sont au programme la zone protégée du Daviaud et la lagune du Dain.

Des contacts sont pris avec des exploitants agricoles de l'association "Paysans de Nature", également membres de la LPO. La visite d'un élevage sera peut-être au programme.

Séjour réservé aux adhérents !

RANDONNÉES

Vous trouverez sur cette page -> [RandoLib'](#), les programmes, un historique des randonnées et les renseignements nécessaires pour rejoindre ce groupe.

Elles ont lieu 2 dimanches par mois, généralement au départ de la gare RER B d'Orsay-Ville à 8h30.

Important: ABON **n'est pas l'organisateur** de ces randonnées. Pour toutes demandes :

randoliberte91@gmail.com

Réponse à la devinette du bulletin précédent :

N'avez-vous pas reconnu Sylvie et Françoise, lors de notre dernier séjour mycologique en octobre 2022 à St Agnan dans le Morvan ?



CONFÉRENCES

Attention ! Annulation de la conférence du mardi 17 janvier 2023, Espace Nicklès, à la grande Maison de Bures qui devait avoir lieu à 20h30. Pierre Le Maréchal pour des raisons personnelles ne pourra pas assurer la conférence.

VERGER

Les pommiers malades sont en train d'être coupés par le service des espaces verts, pour empêcher une contamination massive aux autres pommiers par un champignon qui s'attaque aux fibres du bois de l'arbre.

Notre séjour ornithologique en baie de Somme du 16 au 20 octobre 2022

Nous étions basés à St Firmin, hameau de la commune du Crotoy

Lundi 17 octobre, au parc du Marquenterre.

Le parc du Marquenterre nous offre à lui seul une grande diversité de milieux et de faune, pinèdes, dunes, prairies, marais, roselières...Terre d'accueil des oiseaux dans une région de chasse au "gibier d'eau", il propose plusieurs parcours, jalonnés de 13 observatoires. Il nous a fallu la journée pour profiter de la plus grande partie d'entre eux. Les guides naturalistes du parc, présents sur place répondaient à nos questions et nous faisaient profiter de leurs découvertes.

Le matin

Une foule de **foulques macroules** grégaires et bruyantes, bien dodues, toutes noires, facilement reconnaissables à leur bec et plaque frontale blancs. Un martin-pêcheur pose depuis son poste de...pêche !



De tout près, des **avocettes**, aux pattes bleues et bec recourbé typiques (*recurvirostra*) ; des **spatules blanches** au bec si particulier, au repos sur une patte ; des **tadornes de Belon** au bec rouge, orné d'une excroissance de même couleur et au plumage très contrasté blanc noir et roux ; quelques **chevaliers gambettes** aux longues pattes orangées ; des **canards souchets** au bec large comme une pelle !

De plus loin : des **grèbes castagneux**, des **fuligules** morillon et milouin ; un peu partout, des **gallinules poules d'eau** jeunes plus brunâtres et des adultes presque noires, sauf une rayure blanche horizontale sur les ailes et un croupion blanc ; seules les adultes arborent leur bec rouge à pointe jaune.



Sur les chemins, de nombreux **rouges-gorges** et des **mésanges à longue queue**. On entend beaucoup les **sittelles**. Côté végétation, l'argousier est omniprésent, avec ses petites baies orange, ainsi que l'eupatoire chanvrine. Les taches jaunes des fleurs d'onagres ajoutent leur touche de couleur. Plus rare, la jolie fleur blanche de la **parnassie des marais**.

L'après-midi

Parmi les grands échassiers : des **aigrettes garzettes**, quelques **grandes aigrettes**, et quelques **cigognes blanches**, **hérons cendrés**, et à nouveau des **spatules blanches**. Chez les limicoles : une centaine de **barges à queue noire** et des **vanneaux huppés**.



Chez les palmipèdes, des **cygnes tuberculés** et un **cygne chanteur** au bec jaune et noir, qui se laisse observer de très près. Il a une histoire particulière : recueilli blessé (chasse) par les guides du parc, il a été soigné, nourri et semble s'être très bien installé dans le parc, bien qu'il ne puisse plus voler...

Mais aussi une **oie cendrée** avec son bec orange et la cohorte des **canards pilets**, siffleurs, souchets, colverts, sarcelles d'hiver !

Au long des chemins et tout près de nous, des "**Highland cattle**" au long pelage noir ou marron équipées d'immenses cornes très impressionnantes. Ils sont heureusement très paisibles ! Dans les prairies du parc, quelques chevaux Henson, une race locale au cœur des événements équestres de la baie de Somme.



Une belle observation, grâce à une animatrice du parc qui nous signale un **épervier** au repos, posé au sol.

De retour vers notre gîte de St Firmin, nous faisons halte au parking de l'embouchure de la Maye, à la pointe de la Guille : quelques moutons d'Ouessant sont entrevus. Pas de vent, il fait bon, juste le roulement de la mer au loin.

Mardi 18 octobre 2022, au sud de la baie de Somme.

Après un trajet magnifié par la brume matinale, une promenade agréable dans la ville haute médiévale de Saint-Valéry-sur-Somme, d'où nous jouissons d'une vue superbe sur la baie en ce matin ensoleillé.

La pointe du Hourdel

C'est un des meilleurs sites pour observer les **phoques** ... mais, ça se mérite ! il faut marcher longtemps sur les cordons littoraux de galets avant de les voir se prélasser au soleil. C'est l'occasion d'un petit coup de gueule vers des promeneurs trop curieux qui s'en approchent beaucoup trop, "pour la photo". Chaque année de jeunes *blanchons* sont abandonnés par les adultes qui s'enfuient à l'approche des indésirables.

Le Bois de Cise

C'est un hameau très rugin, niché dans une entaille de la falaise de craie avec ses magnifiques villas début XX^e siècle, à l'abri d'un lambeau de forêt. Nous débouchons sur une petite esplanade qui conduit à la grève de galets par un long escalier bien pentu.





Les falaises, habitées par les **choucas des tours**, nous dominent, rayées de lits de galets de silex bien sombres. Depuis la grève, on devine des grandes fissures, et régulièrement des pans entiers s'écroulent. Anne nous alerte : une silhouette sombre se découpe au bord de la falaise. Pas de doute, c'est un **faucon pèlerin**, (superbe à la longue-vue !), qui surveille son domaine. Un phoque isolé est repéré en mer.

Le Hable d'Ault

Derrière le cordon littoral de galets, en terrain plat et dégagé (heureusement) c'est aussi le domaine des chasseurs. Ils y pratiquent la chasse à la hutte, d'où ils tirent le « gibier d'eau », après avoir disposé des appelants en plastique (ou vivants) dans leurs mares (traditions ?). Depuis le haut du cordon de galets, nous observons des **sternes sp**, malheureusement en contrejour qui plongent et pêchent devant nous. Des panneaux nous alertent sur la présence possible de nids de gravelots au sol à même les galets, heureusement pas en cette période. Des pipits maritimes à la livrée bien rayée sont observés au sol, juste devant nous. Un peu plus loin sur le chemin, en direction de Cayeux, des **verdiers** sont alignés en haut d'un buisson et sur une zone humide, des cormorans, grèbes castagneux, tadornes et **faucons crécerelles**.

L'exploitation des galets à Cayeux sur mer est encore une activité importante. Ils sont ramassés sur la grève, entre Ault et la pointe du Hourdel.

Au Cap Hornu

Laurence et Claude nous proposent un détour vers le cap Hornu, à l'embouchure de la Somme. Sur les berges de sables et limons, des **mouettes rieuses**, des **goélands bruns**, aux ailes bien contrastées à peine plus petits que les **goélands argentés** aux pattes roses, des **goélands cendrés** aux pattes jaunes et des **courlis cendrés**. Une **bergeronnette grise** sautille non loin d'un grand troupeau de **moutons de pré-salé** qui paissent l'obione. De l'autre côté de la baie, on voit Le Crotoy éclairé par le soleil déclinant tandis que la marée monte tranquillement.



Mercredi 19 octobre, la vallée de la Somme, en amont d'Abbeville.

Le matin au Catelet, à la Maison des Marais

À mi-chemin entre Abbeville et Amiens, depuis le hameau du Catelet, nous rejoignons la Maison des Marais. L'endroit est assez sombre, et on y devine très vite l'importance de la chasse ! De grandes pièces d'eau où patrouillent de rares **foulques**, **grèbes huppés**, **cygnes**, **grandes aigrettes**, et **canards colverts**. Mais beaucoup d'intrus parmi eux : des appelants en plastique ! Consternation devant les appelants vivants : **pilets**, **sarcelles**, **siffleurs**, malheureux canards encagés utilisés pour piéger leurs cousins sauvages de passage...

Heureusement une belle rencontre avec le propriétaire d'une hutte de pêche, qui nous fait l'honneur de visiter son petit paradis. On comprend que les relations de voisinage entre chasseurs et pêcheurs ne sont pas toujours simples... Il nous parle des silures glanes bien présents dans ces étangs, les plus grands poissons prédateurs d'eau douce d'Europe. L'un d'eux, pêché sur place, mesurait plus d'un mètre de long et avait avalé tout rond un ragondin et un brochet de 40 cm.

Côté botanique beaucoup de chardons maraîchers, qui poussent à côté de la grande consoude, mais dont la feuille est crantée contrairement à celle de la consoude.

Un déjeuner au chaud dans un bistrot d'Abbeville est le bienvenu 😊

L'après-midi à la réserve des Grands-Laviers

De retour vers Le Crotoy, dernière halte dans cette réserve ornithologique de la vallée de la Somme, en aval d'Abbeville. Elle est équipée de plusieurs observatoires. En cheminant une bande de **pinsons des arbres** s'envole devant nous.

Une **barge à queue noire** évolue longuement devant nous, nous laissant observer tout à loisir son magnifique long bec. De même les petites **sarcelles d'hiver**, de toutes les couleurs, que nous voyons de très près...depuis un observatoire ! Le mâle arbore une jolie tête brun chocolat, ornée d'un masque vert bordé de jaune du plus bel effet.



Un miroir...alaire (!) "...un triangle jaune vif, visible de loin orne ses flancs." (je cite la LPO). Une grande bande de **vanneaux huppés** se repose sur un îlot. Quelques **hérons cendrés**.

La journée se termine pour quelques-uns par un passage à Quend-les Pins. Depuis la plage, nous apercevons Fort Mahon et au loin, Berck. Des petits **bécasseaux** (sanderling ?) courent à la lisière des vagues.

Au revoir la baie de Somme...

Compte-rendu d'Elisabeth et Denis, octobre 2022

NOUVELLES DU PLATEAU DE SACLAY

Problèmes urgents concernant la protection et la délimitation de la ZPNAF (zone de protection naturelle agricole et forestière)

C'est le décret du 27/12/2013 qui délimite la ZPNAF dans le cadre de la loi du Grand Paris du 3 juin 2010. C'est ce décret qui fait référence d'un point de vue juridique et pratique et le plan de la ZPNAF est seulement consultable en ligne sur le site de l'EPAPS (Etablissement Public d'Aménagement de Paris Saclay). Or la protection de la ZPNAF par cette loi du Grand Paris est très précaire, elle est seulement prescrite comme « zone non urbanisable ». Il suffirait d'une modification rajoutant une formule du style « sauf dérogation » pour que la protection ZPNAF vole en éclat. C'est ce que pense Mr Harm Smit de l'UASPS.

Cette délimitation a été élaborée sans bornage et souvent sans correspondance avec le tracé des parcelles cadastrales. Dans le décret les parcelles classées et numérotées indiquent seulement si elles sont situées « en totalité » ou « pour partie » en ZPNAF.

Or plusieurs numéros de parcelles classées « pour partie » ne sont plus à jour. Des redécoupages parcellaires particulièrement nombreux en lisière de la ZPNAF ont été réalisés sans que le décret ne soit actualisé. Contrairement aux parcelles classées « en totalité » qui avec l'aide du parcellaire cadastral permet de donner une indication sur la limite de la ZPNAF, les parcelles classées « pour partie » ne s'appuient sur rien, et donc impossible de retrouver les limites de la ZPNAF.

Ces imprécisions et incohérences ont déjà été signalées par de nombreux acteurs avec le tracé de la ligne 18 en 2017 puis avec l'échangeur de Corbeville en 2021. Le problème se pose à nouveau actuellement avec la SGP (Société du Grand Paris) qui réalise une enquête parcellaire préalable à l'expropriation du foncier pour

la ligne 18 sur les communes de Villiers-le-Bâcle, Châteaufort, Magny les Hameaux et Guyancourt. Des écarts de surfaces apparaissent suite aux différentes interprétations de calcul, toujours au détriment de la zone ZPNAF.

Au vu des problèmes constatés et de leur récurrence, Terre et Cité et d'autres associations demandent qu'un géomètre expert et indépendant réalise très rapidement un bornage global de la ZPNAF avec un redécoupage cadastral cohérent c'est-à-dire des parcelles classées « en totalité » en ZPNAF. Mais comme le bornage physique se détériore avec les années, il faudrait compléter ce travail par une reconfiguration cadastrale générale pour délimiter incontestablement la ZPNAF. Terre et Cité et l'UASPS ont créé des groupes de travail sur ce sujet. Lors d'une entrevue récente avec Le président de la Communauté d'agglomérations Paris Saclay (CPS) et l'UASPS, Mr de Lasteyrie a déclaré que le niveau de protection de la ZPNAF était exceptionnel.

Nous ne sommes pas aussi optimistes. L'un des recours doit passer par le comité de pilotage chargé de se réunir au moins 2 fois par an sous la présidence du Préfet de l'Essonne pour le compte du préfet de région. Ce COPIL a pour tâche principale de donner des avis sur la compatibilité des projets avec la servitude que constitue la ZPNAF afin que les surfaces imposées dans le décret soient respectées. La composition du comité de pilotage est développée dans le lien suivant : https://epa-paris-saclay.fr/wpcontent/uploads/2021/12/180205_ma%CC%80j_Programme_action_ZPNAF_BAT_WEB.pdf
C'est un long combat juridique qui s'engage encore une fois, affaire à suivre.

BIBLIOTHÈQUE

Livres acquis au 4^{ème} trimestre 2022

L'Essonne et l'eau, Essonne nature environnement, GDS éditions, 2022 : 28 associations départementales ont participé à ce travail de mémoire des rivières en Essonne.



Revues reçues au 4^{ème} trimestre 2022

L'Oiseau Mag, n° 144, automne 2021. Dossier : Chat et petite faune, les conditions de la cohabitation. La friche, réservoir de biodiversité. Le cagou. Vietnam, une nature aux abois.

L'Oiseau-Mag, Hors- série n°24, 4^{ème} trim. 2022, les Rapaces.

La Revue Salamandre, n° 273, déc.2022-Janv.2023. Dossier sur l'Hermine. Goélants à gogo. Grains de sable, grande histoire.

Miniguide Salamandre, n° 118 : les écorces, reconnaître les arbres par leurs écorces.

La Hulotte n° 113, nov.2022 : les voyages du Monocle d'or (le Merle).

La Garance voyageuse n°140, hiver 2022. Sur le thème du bleu, les fleurs bleues, les fruits bleus et l'indigo végétal. Rencontre avec le pavot de l'Himalaya.

Le Castor de la Bièvre n°92, novembre 2022 : métro ligne 18 suite. Envie d'agir pour un monde plus durable. voir la Coupe géologique du plateau de Saclay p 5. Mobilités dans la vallée de la Bièvre. Hommage à Gérard Delattre.

Liaison n°197, décembre 2022

Adresse postale :

Association Bures-Orsay-Nature, Université Paris-Saclay, bâtiment 304, 91405 Orsay Cedex

Adresse de la permanence et de la bibliothèque :

Près du seul feu tricolore du campus au bâtiment 308, 1^{er} étage, bureau 3110

Tel : 01 69 15 45 68

<https://www.abon91.org>

Association loi 1901 déclarée en préfecture de Palaiseau le 26 octobre 1970

Adhérente à l'**UASPS** (Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay et des vallées limitrophes), à **Terre & Cité**, à la **LPO** et à l'**OPIE** (Office pour les insectes et leur Environnement) et **ENE** (Essonne nature environnement).

Permanences : tous les mercredis de 12 h à 14 h et 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 17 à 18 h 30 au bât.308

Adhésion et cotisation 2023

Cotisation : 15 € ; étudiant : 7 € ; cotisation familiale : 15 € plus 9 € par adhésion supplémentaire ;

Membre bienfaiteur : à partir de 20 €.

La cotisation est valable pour l'année civile, **de janvier à décembre**. L'adhésion inclut l'abonnement au bulletin trimestriel et donne accès aux activités, dont celles du verger, et aux sorties nature.

Certaines sorties demandent une participation aux frais.

Accès libre aux non-adhérents pour les conférences à Orsay et à Bures.

Rappel : vous pouvez désormais régler votre cotisation annuelle par virement bancaire

IBAN : FR76 1027 8060 0900 0201 1250 132 ; BIC : CMCIFRA ; Titulaire du compte : ABON

Indiquez impérativement nom, prénom et « adhésion 2023 ».

Dans ce cas, envoyez un bulletin d'adhésion rempli par courriel :

bures-orsay-nature.asso@universite-paris-saclay.fr

Le bulletin d'adhésion 2023, le pouvoir, la déclaration de candidature pour l'AG et le PV de l'AG 2022 sont joints à ce bulletin : ils seront UNIQUEMENT envoyés par courriel.

Si vous ne pouvez pas assister à l'AG, envoyez-nous votre pouvoir par courriel ou par courrier.



« Comment cela, il n'y a pas de neige ? »